



RIVIERA FORMATION



**LIVRET D'ACCUEIL
STAGIAIRE**

Sommaire

- 01 L'organisme de formation
- 02 L'accessibilité à notre centre
- 03 Notre équipe
- 04 Les méthodes & moyens pédagogiques
- 05 Vos engagements



L'ORGANISME DE FORMATION



Notre objectif

Votre réussite professionnelle, nourrie par une totale autonomie en sortie de formation.

Notre flexibilité vous permet de bénéficier d'une formation ajustée à votre rythme et d'un accompagnement pas à pas avant, pendant et après la formation. Cet accompagnement contribue à l'efficacité de votre formation et favorise votre épanouissement dans le métier.

Vivez une expérience **unique** et **humaine** avec **Riviera Formation**. Nous vous attendons avec un large choix de plus de 40 formations diplômantes ou professionnalisantes. Nos formations sont spécialement conçues pour les personnes en reconversion professionnelle ou en quête de nouvelles compétences à ajouter à leur activité.

Bienvenue chez **Riviera Formation**, où votre bien-être et votre apprentissage sont au cœur de notre engagement. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre centre de formation dédié au bien-être et à l'esthétique.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des éléments nécessaires à votre future formation.



L'ORGANISME DE FORMATION

CERTIFICAT B03358

ICPF atteste que

Agence Riviera Formation

NDA 93830656283 - SIREN 903926269

36 rue de la Tuilerie 83520 Roquebrune - Sur - Argens France métropolitaine,

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)
- Les bilans de compétences (L.6313-1 - 2°)
- Les actions de formation par apprentissage (L.6313-1 - 4°)

Valide du 11/08/2022 au 12/01/2025 - Première émission le 13/01/2022

François GALINOU
Président



Programme de certification
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICFP dans leurs versions en vigueur.
Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

123 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, France
Certificat vérifiable sur www.certificat-icpf.org

ICPF

L'ORGANISME DE FORMATION

Riviera formation est un organisme de formation certifié **QUALIOPI** pour les *actions de formation, bilan de compétence et action de formation par apprentissage*.

Le respect des engagements auprès de nos clients est primordial, ainsi nous sommes intransigeants sur la qualité et les contenus de nos formations.

Toutes nos formations sont individualisées et adaptées à tout public, grâce à notre équipe de formateurs certifiés et experts dans les différents domaines de l'esthétique et du bien-être.

Nous privilégions le contact humain, et tenons à ce que nos formations soient intimistes, dispensées uniquement en cours particulier ou par groupe pouvant aller jusqu'à 4 personnes maximum.

Pour toutes information complémentaire merci de vous adresser directement à l'accueil de notre organisme situé au 36 rue de la tuilerie, 83520 Roquebrune-sur-Argens par téléphone au 04 22 73 85 25 ou par mail à l'adresse : contact@riviera-formation.fr



L'ORGANISME DE FORMATION



Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par des modalités pédagogiques et des installations adaptées afin de garantir une expérience de formation équitable et accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

Accessibilité des locaux : Nous avons pris des mesures pour rendre nos locaux accessibles à tous. Des places de parking, un ascenseur, ainsi que des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont présentes pour assurer le confort de chacun. L'accès aux salles de formation est également adapté aux personnes en situation de handicap.

Plateforme e-learning inclusive : Chaque stagiaire bénéficie d'un accès privilégié à notre plateforme e-learning. Comprenant des éléments audio et vidéo sous-titrés.

Référent Handicap dédié : Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'inclusion, nous avons nommé un Référent Handicap au sein de notre équipe. Ce professionnel est spécialement formé pour accompagner les apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation. Il est aussi en charge de l'aménagement des modalités d'examen.

Réseau de partenaires spécialisés : Si votre situation nécessite un accompagnement spécialisé, notre Référent Handicap peut vous orienter vers nos partenaires spécialisés qui seront prêts à apporter un soutien complémentaire pour répondre à des besoins spécifiques.

*N'hésitez pas à contacter notre Référent Handicap pour discuter de vos besoins particuliers.
Mura Amélie : amelie@riviera-formation.fr
Disponible aux horaires d'ouverture*



L'ACCESSIBILITÉ À NOTRE CENTRE

Un Lieu Accessible et Confortable

Notre centre de formation est basé dans le Var, à Roquebrune sur Argens, une commune baignée de soleil dans le Sud de la France proche de Fréjus/Saint-Raphaël, plus précisément à l'adresse suivante.

36 rue de la tuilerie, 83520 Roquebrune-sur-Argens

Un parking est à votre disposition, comprenant des places nominatives **Riviera Formation** (*merci de vous stationner uniquement sur ces places*).

Pour votre commodité, nous sommes proches de deux **hôtels** (*B&B et F1*) et les possibilités de restauration sont aussi nombreuses, le tout à **moins de 2 minutes** à pied de notre établissement. Un **espace cuisine** vous sera dédié avec à votre disposition un *réfrigérateur*, un *micro-ondes*, une machine à café et une *fontaine à eau*.

Modalités d'accès

Notre centre de formation est situé à quelques minutes seulement de l'autoroute A8, la gare de Saint Raphaël est accessible en 15 minutes, et un arrêt de bus se trouve au pied du bâtiment. Si vous venez en avion, l'aéroport de Nice est à 45 minutes par l'autoroute.

Si vous souhaitez joindre l'utile à l'agréable, après une journée de formation intense, vous pouvez profiter de la plage que vous rejoindrez en seulement 15 min. De nombreux commerces et restaurants dans les alentours, permettront de rendre votre séjour facile à organiser et plaisant.



NOTRE MÉTHODE

VOTRE FORMATION EN 5 ÉTAPES

01

Découverte de vos besoins

Riviera Formation entame chaque parcours avec une étape cruciale : la découverte de vos besoins. Notre équipe dédiée prend le temps de comprendre vos objectifs, aspirations et attentes en matière de formation. Cette phase initiale est fondamentale pour personnaliser votre expérience d'apprentissage et garantir un accompagnement sur mesure.

02

Choix de la formation adaptée

L'étape suivante consiste à choisir la formation adaptée à vos besoins. Notre catalogue varié de formations, dispensées par des formatrices certifiées, garantit une offre diversifiée. Nous nous engageons à vous guider vers le programme idéal qui répond à vos attentes, tout en mettant l'accent sur la qualité des contenus et la pertinence des compétences enseignées.

03

Accompagnement dans le financement

Riviera Formation s'efforce de rendre l'apprentissage accessible à tous. Dans cette optique, notre équipe vous accompagne dans l'étape cruciale du financement. Que ce soit par le biais des financeurs externes ou d'options de paiement flexibles (plusieurs fois sans frais), nous nous engageons à faciliter l'accès à nos formations.

04

Votre formation personnalisée

Une fois les bases établies, nous passons à l'étape de la formation personnalisée. Que vous préfériez des cours particuliers ou des sessions en petits groupes, notre engagement envers des formations intimistes reste constant. Bénéficiez de l'expertise de nos formatrices chevronnées dans un environnement propice à l'apprentissage.

05

Suivi post-formation

L'engagement de Riviera Formation continue après la fin de votre formation. Nous restons connectés, offrant un support précieux alors que vous appliquez vos compétences dans le monde réel. Des conseils personnalisés, des ressources supplémentaires et des opportunités de réseautage sont mis à votre disposition pour faciliter une transition harmonieuse vers votre nouvelle trajectoire professionnelle.

RENCONTREZ NOTRE ÉQUIPE



AMÉLIE MURA

Présidente et formatrice
Référent handicap

NOLAN BERNARD

Directeur général et financier

ELISHA BONTEMPS

Assistante administratif et
commercial

ADELINE GIROUD

Formatrice référente

NICOLAS VAN OEL

Formateur assistant



LES MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

NOUS CROYONS EN L'INDIVIDUALISATION DE L'APPRENTISSAGE.

Innovation pédagogique pour une formation personnalisée :

Chaque programme de formation est minutieusement conçu en tenant compte des besoins spécifiques de notre public. Avant chaque session, notre équipe est en capacité d'adapter le programme, s'assurant ainsi de répondre de manière optimale aux attentes des stagiaires.

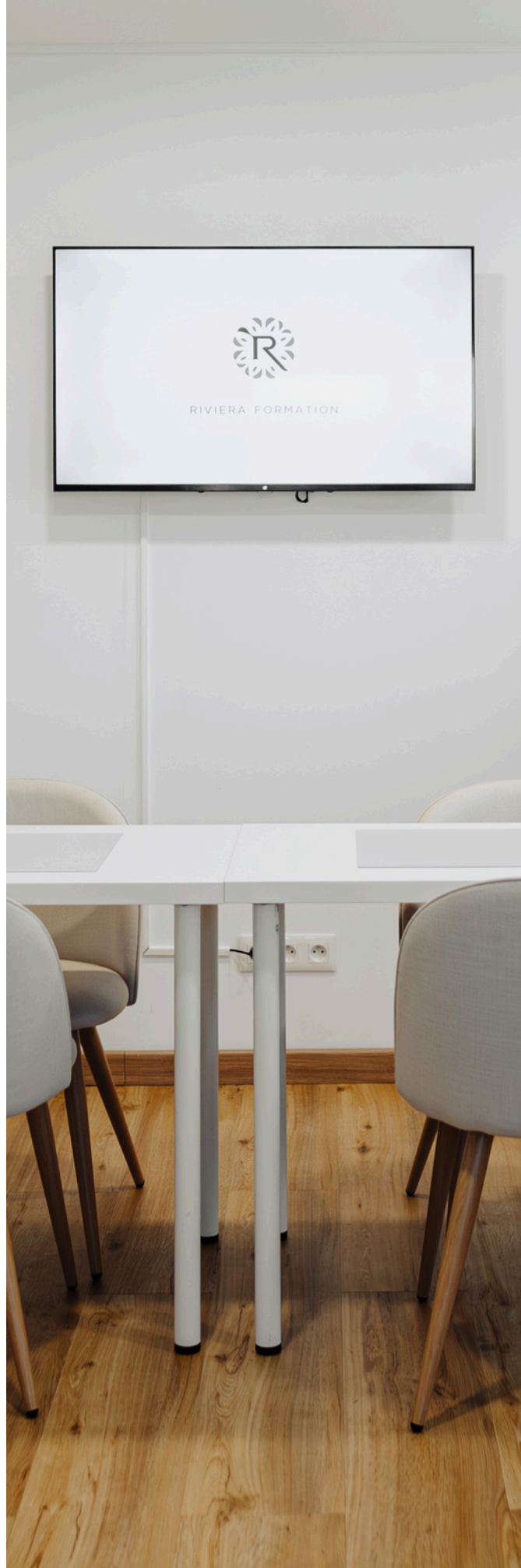
Cette approche nous permet d'ajuster la formation en fonction des profils individuels, assurant ainsi une expérience d'apprentissage plus enrichissante. Dans le cadre de nos formations, nous utilisons une variété de méthodes, nos formations sont en présentiel synchrones. Cela garantit une interaction en temps réel entre les formateurs et les apprenants, favorisant un apprentissage dynamique et personnalisé.

Méthodes pédagogiques diversifiées :

Nous mettons l'accent sur une pédagogie qui se doit d'être interactive, active et ludique. Nous croyons que l'apprentissage est plus efficace lorsqu'il est engageant et stimulant. Nos sessions de formation sont conçues pour encourager la participation active des apprenants, favorisant ainsi une compréhension approfondie des sujets abordés.

Infrastructure de formation avancée :

Pour assurer une expérience d'apprentissage optimale, nos formations se déroulent dans des salles spécialement équipées. Chaque stagiaire a accès à des supports pédagogiques imprimés, renforcés par des projections visuelles (diapositive, vidéo, tutoriel, photo). Cette combinaison d'outils tangibles et visuels permet une immersion totale dans le sujet, facilitant une compréhension approfondie.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Article 1 :

Agence Riviera Formation est un organisme de formation domicilié au 36 rue de la tuilerie, 83520 Roquebrune-sur-Argens. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro : 93830656283 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, siret : 903 926 269 00023. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail.

Ce règlement s'adresse à l'ensemble des stagiaires qui se sont inscrits à une session de formation dispensée par Agence Riviera Formation. Il est applicable pendant toute la durée de la formation et a pour objectif de définir :

- Les dispositions concernant l'hygiène et la sécurité
- Les règles disciplinaires, y compris la nature et l'échelle des sanctions pouvant être imposées aux stagiaires, ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

DISCIPLINE GENERALE

Article 2 :

Les plages horaires des sessions de formation sont établies par l'Agence Riviera Formation et communiquées aux stagiaires via la convocation ou par voie électronique, ainsi que par le biais de la convention professionnelle de formation. Il incombe aux stagiaires de se conformer scrupuleusement à ces plages horaires.

Article 3 :

Chaque stagiaire est tenu de préserver en parfait état le matériel qui lui est confié dans le cadre de sa formation. Les stagiaires ont l'obligation d'utiliser le matériel conformément à son objet défini. Toute utilisation du matériel à des fins autres, notamment à des fins personnelles, est formellement interdite, à moins que le matériel ne soit expressément mis à disposition à cet effet. À la conclusion de la formation, le stagiaire est contraint de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, à l'exception des documents pédagogiques distribués au cours de la formation (supports et fiches mémo-techniques)





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 4 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- Reproduire ou copier les supports de formation.
- Introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- Emporter tout objet sans une autorisation préalable.
- Participer à la formation en état d'ivresse.
- Abandonner la formation sans motif valable.
- Fumer ou vapoter dans les espaces dédiés à un usage collectif, notamment dans les salles de formation.
- Sauf dérogation, enregistrer ou filmer la session de formation.

SANCTIONS

Article 5 :

Tout comportement jugé fautif par l'Agence Riviera Formation ou son représentant peut, en fonction de sa nature et de sa gravité, entraîner l'une ou l'autre des sanctions suivantes, classées par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit émis par le représentant de l'organisme de formation,
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 6 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 7 :

Lorsque le représentant de l'organisme de formation envisage d'appliquer une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge. Cette convocation doit indiquer clairement l'objet de la rencontre, la date, l'heure, et le lieu de l'entretien. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable si la sanction envisagée est un avertissement ou une mesure similaire qui n'a pas d'impact immédiat ou n'affecte pas la présence du stagiaire pour la suite de la formation.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Article 8 :

Durant l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire accompagner par une personne de son choix, qu'il s'agisse d'un autre stagiaire ou d'un salarié de l'organisme de formation. La convocation, mentionnée dans l'article précédent, informe le stagiaire de cette faculté. Pendant l'entretien, le motif de la sanction envisagée est exposé au stagiaire, qui est invité à fournir ses explications.

Article 9 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 10 :

Si un comportement fautif a rendu nécessaire la mise en place d'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire immédiate, aucune sanction définitive liée à ce comportement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des motifs retenus contre lui, et éventuellement, sans qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 11 :

Le représentant de l'organisme de formation informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise.

HYGIENE ET SECURITE

Article 12 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative, et chaque individu doit observer un respect total de toutes les prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité. À cette fin, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, le cas échéant, doivent être strictement suivies, sous peine de sanctions disciplinaires.

Dans le cas où la formation se déroule au sein d'une entreprise ou d'un établissement déjà pourvu d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles énoncées dans ce règlement existant.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 13 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.



PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ



UNE PROMESSE DE RECONNAISSANCE

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter notre nouvelle application de fidélité, bien plus qu'un simple programme. C'est une promesse que nous vous faisons, client fidèle, pour vous remercier de votre confiance et de votre soutien.

IMMERGEZ-VOUS DANS L'EXPÉRIENCE RIVIERA FORMATION

Imaginez ceci : chaque fois que vous choisissez Riviera Formation, chaque achat, chaque avis que vous partagez, chaque proche que vous parrainez, devient une opportunité de vous récompenser. Cette application transforme chaque interaction en une occasion de montrer à quel point nous apprécions votre fidélité.

UNE PERSONNALISATION EXCEPTIONNELLE POUR VOUS

Avec Riviera Formation, cumulez des points à chaque action : achat, avis, parrainage. Réclamez ensuite vos récompenses en un instant depuis notre application. Simple, rapide et entièrement pensé pour vous.

REJOIGNEZ-NOUS DANS CETTE NOUVELLE ÈRE DE FIDÉLITÉ

Rejoignez-nous dans cette nouvelle ère de fidélité. Téléchargez notre application dès maintenant et commencez à accumuler des points pour débloquer des récompenses qui vous raviront. Chaque action compte, chaque récompense est un témoignage de notre gratitude envers vous.

MERCI DE FAIRE CONFIANCE À RIVIERA FORMATION

Merci de choisir Riviera Formation. Nous espérons que votre expérience avec nous deviendra encore plus enrichissante et surtout, plus mémorable.

Pour toute information, merci de nous contacter directement



Scannez le QR code pour télécharger l'application



RIVIERA FORMATION VOUS
REMERCIE POUR VOTRE
CONFIANCE.

CONTACTEZ-NOUS

+33 4 22 73 85 25

36 rue de la tuilerie, 83520, Roquebrune-sur-Argens

contact@riviera-formation.fr

www.agence-rivieraformation.fr

@rivieraformation 